

Compte rendu du conseil municipal du Lundi 13 juin 2022

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 13 juin à 18h30 en réunion publique.

13 élus étaient présents, 1 élue excusée avait donné procuration et 1 élu absent. Les sujets traités étaient les suivants :

- **GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS** : L'érosion accélérée de la biodiversité au cours des dernières décennies, la nécessité de préserver les ressources naturelles, ainsi que le contexte économique de plus en plus contraignant ont conduit la commune de Flagnac à mettre en œuvre des nouvelles méthodes de gestion des espaces verts. De ce fait, la commune s'est lancée depuis quelques années dans la campagne du Zéro pesticides. Pour soutenir et accompagner cette action, la municipalité a entamé en parallèle une nouvelle méthode de gestion des espaces verts plus écologique que la gestion horticole intensive traditionnelle. La gestion différenciée consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts, en fonction de leurs caractéristiques et de leurs usages. Il s'agit de réaliser le bon entretien au bon endroit. Cette démarche est particulièrement pertinente pour la commune qui a de plus en plus d'espace à gérer avec des effectifs en personnel qui stagnent. Elle est également bien adaptée aux sites sensibles et naturels par son approche environnementale. Le conseil municipal à l'unanimité a approuvé le plan de gestion différenciée.
- **FINANCES** :
 - **Décision modificative n°1 – Budget communal** : Compte tenu de la décision du conseil municipal de mettre en place la gestion différenciée des espaces verts, et afin d'assurer pleinement et efficacement celle-ci, il y a lieu d'acquiescer une débroussailleuse. Cette dépense n'ayant pas été prévue, il est nécessaire d'ajuster le budget en augmentant l'opération 129 Acquisition matériel de 13 000€ et diminuant d'autant l'opération 108 Réserve foncière. Il en va de même pour la mise en place d'une pompe à chaleur dans les locaux de la mairie et de l'association de « Hier un village » la somme prévue n'étant pas suffisante, l'ajustement du budget doit être fait pour un montant de 2 000€.
- **ACHAT MATERIEL** :
 - Comme évoqué précédemment, et pour respecter la gestion différenciée des espaces verts, il est nécessaire d'avoir une machine apte à couper des herbes hautes. De plus certaines parties de la commune très escarpées nécessitent du matériel performant. Pour toutes ces raisons la commune a décidé de se doter d'une débroussailleuse ISEKI pour un montant de 12 600€ TTC.
- **PATRIMOINE** :
 - **Acquisition de la parcelle B 667 située Impasse de la Prade** : La commune va se porter acquieseur de cette parcelle d'une superficie de 224 m² au prix de 12€ le m² soit un coût d'achat de 2 688€. A cela s'ajoute pour la commune les frais de notaires et de géomètre pour le bornage. La commune déjà propriétaire de la parcelle attenante B 666, aurait le projet de vendre ces deux parcelles n'en formant plus qu'une d'une surface de 494 m² au prix de 24€ le m².
 - **Régularisation foncière des parcelles C 2320 et 2329** : Lors de la création du chemin des « Basses Plaines », les parcelles C 2329 et 2320 appartenant à M. Navarro Marc, n'ont pas été régularisées par la commune. Il est donc nécessaire que la commune officialise en achetant ces deux parcelles de manière à les transférer dans le domaine public. Les frais de notaire seront à la charge de la commune. Coût global de cette opération : 900€ environ.
 - **Proposition de vente des parcelles C 1316, 1318 et 2128** : Par délibération en date du 23/09/2019, la commune avait acté la cession de ces trois parcelles réunies formant un lot dans le bourg d'Agnac de 1191 m² au prix de 18€ le m². Aucune proposition n'avait été faite jusqu'à ce jour. Après avoir comparé les deux offres reçues par la mairie, les élus ont retenu la proposition de M. et Mme DAMIAN.
 - **Déclassement de chemin de Limou suite à son aliénation en date du 22/01/2018** : La délibération n°5 actant l'aliénation d'un chemin rural à Limou doit être modifiée afin de préciser que les chemins concernés avaient été désaffectés et déclassés pour pouvoir les aliéner.
 - **Aliénation des chemins ruraux (laborie de pagax, Paraire et Trayssac)** : Suite à l'enquête publique et la décision de l'organe délibérant d'aliéner ces chemins, le conseil municipal décide d'acter définitivement leur vente.
 - **Attribution d'une subvention pour le ravalement de façade** : Olivier LANTUEJOUL rappelle à l'ensemble des élus que la commune a mis en place depuis plusieurs années un programme de ravalement des façades privées. En 2019, afin de contribuer à la rénovation des bourgs, le conseil municipal avait décidé de participer à hauteur de 40% du montant des travaux plafonnée à 2 000€. Il a donc été instauré une commission dotée d'un règlement d'attribution afin de répondre aux éventuelles demandes.

La commission Urbanisme réunie le 20 avril 2022 a examiné une demande. L'ensemble des élus présent accepte la proposition de la commission à savoir : l'attribution d'une subvention pour un montant total de 2000€ plafonné. Somme prévu au budget 2022.

○ Vente du minibus : Le marché du transport scolaire par la commune n'étant pas reconduit et s'arrêtant au 05/07/2022, le conseil municipal décide de vendre le RENAULT Trafic communal au Centre Social de Decazeville Communauté au prix de 18 000€ TTC.

○ **TRAVAUX :**

○ Avenant au marché de voirie : La commune avait signé un devis avec l'entreprise Rouquette pour la réalisation de la route de la Prade. Suite à une réactualisation des prix, la municipalité valide le nouveau devis de Rouquette pour un montant de 25 725€60 TTC. Les élus valident également le devis de l'entreprise Rouquette d'un montant de 2 460€ TTC pour les travaux de démolition d'un mur route de Puechméja.

○ Marché de débroussaillage mécanique et divers 2022 à 2025 : Les élus approuvent les propositions faites par la commission d'appel d'offre réunie le 2 juin 2022, et décident de retenir les entreprises Costes TP pour le curage de fossé, Grialou Patrick pour l'élagage au lamier, Lac Philippe pour l'épareuse et Alliguié Paul pour la location à la journée de mini-pelle et les curages de fossés ponctuels.

○ Marché pour l'installation d'une pompe à chaleur à la mairie : Afin de réduire les dépenses énergétiques (fioul), la municipalité autorise le maire à faire installer une PAC dans les locaux de la mairie, plus précisément dans les bureaux des élus et le local de l'association « Hier un village » par l'entreprise OLIVEIRA pour un montant de 9 564€00 TTC. M. le Maire précise qu'un règlement va être mis en place pour fixer les dates de mise en service du chauffage, les températures de chauffage suivant les locaux et les conditions de mise en service de la climatisation.

○ Viabilisation du terrain « La Prade » : Le conseil municipal valide la proposition par la commission d'appel d'offres de retenir le devis de P. Alliguié d'un montant de 8 409€60 TTC pour les travaux de viabilisation des deux parcelles sur l'ancien terrain Servièrè.

○ Opération cœur de village Liaison N/S : L'assemblée délibérante autorise le maire à lancer le dossier de consultation des entreprises pour ce marché à procédure adaptée. Ce marché sera publié le 22/06/2022 pour une remise des offres le 13/07/2022. L'ouverture du chantier est attendue pour novembre 2022 pour une fin des travaux prévue pour mai 2023.

○ Marché de restauration collective : Le marché de restauration scolaire arrivant à terme, la mairie a relancé une nouvelle consultation ce jour. Les réponses sont attendues pour le 4 juillet 2022.

○ **PERSONNEL :**

○ L'organe délibérant, sur proposition de M. le Maire, a décidé d'augmenter les montants plafonds des indemnités des adjoints administratifs, techniques et des ATSEM.

Informations et questions diverses :

○ M. DALMON adjoint en charge des travaux, informe l'assemblée que les travaux du Bout du lieu sont presque terminés. Il reste à procéder néanmoins à l'installation des bancs, du totem ainsi que la mise en place de la signalisation. Les travaux de la route de la Prade sont achevés, il manque juste la signalisation et le marquage au sol à faire.

○ M. DALMON prévient le conseil que l'atelier communal a été cambriolé dans la nuit du 20 au 21 avril. Le préjudice financier s'élève à environ 4 325€ pour un remboursement de 3 734€ de la part de l'assureur.

○ M. le Maire avise que des fiches de postes de deux agents ont été modifiées suite à la suppression de la prestation de transport scolaire.

○ M. LANTUEJOL, 1^{er} adjoint, invite les élus à participer à la remise de la médaille d'argent du Tourisme à M. André Romiguière le 21 juin à 15h00 à la salle des fêtes de Flagnac.

○ L'inauguration des travaux du « Bout du Lieu » et de la « Route de la Prade » se fera le 30 juillet 2022.

○ Olivier LANTUEJOL informe l'assemblée que le bulletin d'information semestriel est en cours de finalisation et sera distribué très prochainement.

○ Une réunion du conseil devrait se tenir dans le courant du mois de juillet.

Fin de la réunion : 20h20

Fait à Flagnac le 16/06/2022

Le maire
P Tieulié